

DOCTORAT SCIENCES POUR L'INGÉNIEUR - SÉCURITÉ SANITAIRE



Prérequis

Conformément à l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, pour être inscrit en doctorat, le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation établissant son aptitude à la recherche.

Si cette condition de diplôme n'est pas remplie, le chef d'établissement peut, par dérogation et sur proposition du conseil de l'école doctorale, inscrire en doctorat des étudiants ayant effectué à l'étranger des études d'un niveau équivalent ou bénéficiant de la validation des acquis prévue à l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

L'inscription en première année de doctorat est prononcée par le chef d'établissement sur proposition du directeur-riche de l'école doctorale après avis de la du (des) directeur-riche(s) de thèse et de la du directeur-riche de l'unité de recherche sur la qualité du projet et les conditions de sa réalisation. Elle vaut admission aux formations dispensées par l'école doctorale.

Candidature

- Le/la candidat.e doit adresser son projet de recherche et son *curriculum vitae* à l'enseignant.e habilité.e à diriger des recherches qu'il/elle souhaite comme directeur-riche de thèse.
- Après l'accord de son/sa futur.e directeur-riche de thèse et de la/du directeur-riche de laboratoire, il/elle pourra réaliser son inscription sur Adum (www.adum.fr).

Ce doctorat est préparé dans le cadre de l'Ecole doctorale 432 Sciences des métiers de l'ingénieur (ED SMI). Pour l'ED SMI, un financement spécifique de thèse est une condition indispensable à remplir pour pouvoir s'inscrire (ET se réinscrire). Le financement doit couvrir la totalité de la période de la thèse. Cela concerne aussi les réinscriptions en 4ème année et +. La rémunération doit être d'au moins 1200 euros/mois

Objectifs

Concevoir et mettre en œuvre des protocoles de recherche pour développer des outils d'évaluation quantitative des risques sanitaires, notamment ceux liés au travail, à l'environnement et à l'organisation des soins afin de faire progresser les connaissances et les méthodes dans ce domaine.

Mentions officielles

Intitulé officiel figurant sur le diplôme : Doctorat Sciences pour l'ingénieur - Sécurité sanitaire

Modalités d'évaluation

Évaluation des doctorants :

- Parcours doctoral :

Les doctorant.e.s doivent suivre plus de 100 h de formation réparties de façon quelconque sur les 3 années de la thèse et dans la proportion d'au moins 50 heures de cours scientifiques à choisir parmi les cours propres de l'Ecole doctorale, ou selon d'autres nombreuses formules et au moins 50 heures de cours d'ouverture sur la vie professionnelle. Ils/elles doivent aussi assister à des séminaires de recherche (en particulier ceux donnés par leur laboratoire) et présenter des exposés dans des journées des doctorant.e.s.

- Une soutenance de la thèse devant un jury

Projet/mémoire : "Le travail de thèse est en lui-même un projet. Il comprend plusieurs étapes d'analyse documentaire, de recueil et d'analyse de données, d'interprétation des résultats et de formulation de recommandations pour la recherche et la prévention. La thèse doit donner lieu à publications scientifiques et communications à des colloques scientifiques et techniques en partenariat avec le directeur de thèse. "

Compétences

- Définir une problématique de recherche en sécurité sanitaire.
- Analyser les données au moyen des outils biomathématiques ou biostatistiques.
- Rédiger des publications scientifiques.

Les UE, les diplômes et les stages dans les domaines

- conduite de projet
- Epidémiologie
- Gestion des risques
- Communication
- Gestion des risques du travail